

ABONNEMENTS.

Un mois, 4 fr.
Trois mois, 11 fr.
Par la poste, 15 fr.
En N°..... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs de Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Constantinople, 8 juillet, à la Gazette d'Augsbourg :

La plus grande consternation règne ici. Hafiz pacha n'a pu sauver que le tiers de son armée, qui fut mis en déroute à la première décharge d'artillerie. Cette victoire est décisive, et met le trône du jeune sultan dans le plus grand péril.

Un événement plus désastreux encore, c'est que le capitain-pacha a renvoyé l'ordre de ne pas s'avancer avec la flotte, disant qu'il ne recevait pas d'ordre de Chosrew pacha, qu'il le considérait comme un traître, qu'il n'avait pas seulement voulu livrer son maître aux ennemis, mais l'avait même empoisonné. Il ne veut avoir rien de commun avec le gouvernement turc actuel et il préfère aller à Mehemed-Ali, qui a encore le cœur d'un vrai Musulman. Il n'a pas fait une vaine menace, car il a l'intention de se rendre à Candie pour se mettre ainsi que sa flotte à la disposition de Mehemed-Ali.

Par suite de cette déclaration, l'amiral français Lalande, en station devant les Dardanelles, avec quelques vaisseaux de ligne, ne s'est pas opposé à ce que l'amiral turc sortit du détroit, mais il a toutefois réclamé de lui qu'il n'allât que jusqu'à Rhodes pour communiquer de là avec Mehemed-Ali.

Le capitain-pacha a promis de satisfaire à ce désir, et a pris cette direction, accompagné d'un vaisseau de guerre français.

On peut aisément se figurer quelle sensation une pareille nouvelle a dû causer, car on ne sait pas si cette défection ne sera pas suivie par d'autres, et ne mettra pas la Porte tout-à-fait à découvert. La seule circonstance qui lui donne encore du courage c'est qu'Hafiz pacha, que le capitain-pacha avait engagé à suivre son exemple, et à passer également aux égyptiens, s'y est refusé de la manière la plus positive.

Le divan est continuellement en permanence et il a décidé aujourd'hui, d'envoyer un député au capitain-pacha, pour lui donner les détails les plus circonstanciés sur la mort du sultan, l'assurer qu'il est mort naturellement, et l'inviter à rentrer dans le devoir.

D'un autre côté, lord Ponsomby a envoyé un exprès à l'amiral Walker, pour lui donner l'ordre d'abandonner la flotte turque, pour le cas où le capitain-pacha métrait ses projets de trahison à exécution.

On ne sait pas jusqu'ici, si l'armée d'Hafiz pacha a été poursuivie sur le territoire turc, ou si le capitaine français Caillé, est encore arrivé assez à temps au camp égyptien pour en dissuader Ibrahim.

D'après l'Observateur autrichien, c'est le 5 juillet que la flotte turque est sortie des Dardanelles, et qu'elle s'est rendue à Rhodes pour des raisons jusqu'ici inconnues à la Porte elle-même. Ce journal rappelle que le capitain-pacha a été vivement affecté en apprenant la mort de Mahmoud, et a fait jurer à sa flotte fidélité à son successeur.

On écrit de Vienne :

Nos nouvelles de Constantinople ne laissent aucun doute que la première résolution du nouveau sultan n'eût pour but un arrangement amiable avec Mehemed-Ali. Le grand visir Chosrew pacha adressa à cet effet une lettre au pacha d'Egypte, dont il donna connaissance aux représentants de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la France, de la Prusse et de la Russie, en les engageant à soutenir les propositions faites par la Porte au moyen des agents consulaires à Alexandrie. (Observ. autrichien.)

On écrit de Carlsruhe, le 18 juillet :

Dans une des séances de la seconde chambre des états du grand duché de Bade, le député Aschbach s'exprima ainsi sur la motion de Rotteck : « Messieurs, la liberté de la presse est une de ces questions vitales, à laquelle est attachée l'existence ou la non-existence d'un état constitutionnel ; sans elle nulle garantie pour la constitution, tandis qu'avec elle on pourrait même se passer d'une constitution. Un des premiers besoins d'un gouvernement constitutionnel doit donc être d'acquiescer, et de maintenir cette liberté, et le devoir le plus sacré d'un représentant du peuple est de veiller à ce qu'un bien si précieux soit à l'abri de toute atteinte. Mais s'il s'agit de reconquérir la liberté de la presse, il faut déployer toutes les ressources possibles, c'est se déshonorer que de rester indifférent à une telle perte. » Le rapport de la commission examine la motion de Rotteck quant à la forme et au fond. Le rapport se termine par ces paroles : « La question de la presse est quelque chose de sacré pour les chambres du grand-duché de Bade, mais c'est aussi une affaire d'honneur, c'est pourquoi les opinions ne seront point partagées dans cette question. L'honneur exige que cette chambre soit conséquente dans ses opinions. » Le ministre Nebelius en ouvrant les débats assure, que dorénavant la censure serait beaucoup moins rigoureuse. La discussion dura quatre heures, et a été très animée.

On écrit de Königsberg à la Gazette universelle de Leipzig, relativement à l'arrestation à Memel de l'ex-major polonais Urbanowicz, qu'en effet cette arrestation a eu lieu, et que le major a réellement abordé à Memel comme simple matelot, à bord d'un vaisseau marchand anglais. Mais son intention était simplement de passer la frontière polonaise sans être reconnu, et après tant d'années d'exil, de satisfaire son ardent désir de revoir sa femme et ses enfants, qu'il a laissés en Pologne. On n'a pas découvert le moindre des papiers très importants et des projets monstrueux qu'on lui a prêtés si charitablement. (On avait prétendu que le projet du major Urbanowicz était d'assassiner l'empereur de Russie.)

ANGLETERRE. — Londres, le 24 juillet.

Dans la chambre des communes, séance du 22, lord John Russell a annoncé que le gouvernement demanderait d'augmenter l'armée de 5000 hommes. Les demandes continuelles de secours militaires que j'ai reçues de différentes parties du pays, a dit le ministre, et spécialement des provinces du nord, et l'impossibilité, ou tout au moins le danger de l'inopportunité de diminuer nos forces dans les colonies et plus particulièrement

au Canada, nous fait une nécessité de demander cette force additionnelle avant que le parlement se sépare.

Dans cette même séance lord Palmerston, sur une interpellation de lord Sandon, a dit :

De grands efforts ont été faits depuis quelque temps pour amener le gouvernement espagnol à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce. Ce traité aurait sans doute de grands avantages pour le gouvernement espagnol, car il pourrait bénéficier sur un commerce dont le monopole semble être acquis maintenant aux contrebandiers.

Mais en Espagne comme dans d'autres pays, de vieux intérêts se rattachent à des systèmes abusifs qu'il est très-difficile d'extirper. On croit que la Catalogne produit des articles de fabrication en assez grande quantité pour fournir à toute l'Espagne, tandis que la plus grande partie des objets fabriqués sont introduits par la contrebande d'Angleterre en Catalogne. Je ne crois pas en conséquence qu'il soit possible de conclure, quant à présent, un traité de commerce entre les deux pays.

On craint que des troubles n'éclatent à Stafford, parce que les fabricants ont rétabli le taux des salaires sur l'ancien pied. Depuis quelques jours les ouvriers refusent de travailler. Ceux qui sont pères de familles se trouvent dans une situation très malheureuse. Les autres ont quitté la ville. Les fabricants se refusent à toute concession tant que les ouvriers ne seront pas retirés de l'Union. (Standard.)

FRANCE. — Paris, le 25 juillet.

On a publié la dépêche télégraphique suivante : Le général commandant la 21e division à M. le ministre de la guerre.

« Perpignan, le 24 juillet.

Le général O'Donnell a attaqué le 17, avec 14,000 hommes, 11 bataillons carlistes retranchés autour de Lucena ; il a emporté leurs positions et délivré le général Agnar enfermé dans la ville sans vivres. »

Lucena est une petite ville forte, à six lieues au nord-ouest de Castellon de la Plana, dans le Nord du royaume de Valence, au pied des montagnes du domaine Cabrera.

L'amiral Baudin était le 22 juin à Pensacola avec presque toute la flotte, et il devait rester dans le golfe du Mexique jusqu'après le second paiement de l'indemnité mexicaine. On croyait qu'à son retour la flotte visiterait New-York.

On lit dans le Journal des Débats, à propos des détails donnés par la Gazette de France sur la bataille de Nezib : Le fait est qu'aucune dépêche n'est parvenue hier ni aujourd'hui à personne. Le bulletin de la Gazette est donc complètement imaginaire, et l'on a lieu de s'étonner qu'un journal grave l'ait accueilli aussi légèrement.

Voici au reste ce que nous lisons sur ce sujet dans le Moniteur parisien :

« Le gouvernement n'a, jusqu'à présent, reçu aucune nouvelle dépêche relative aux affaires d'Orient. Le récit publié par la Gazette de France, hier soir, est de pure invention. »

La chambre des députés continue à discuter le budget des finances pour 1840. Parmi les divers chapitres qui ont appelé l'attention toute spéciale de nos législateurs, nous remarquons la demande faite par un honorable député à nos ministres d'imiter l'exemple donné par le cabinet anglais relativement à la réduction des droits de la poste. Le ministre des finances n'a voulu prendre aucun engagement, avant que la France ait pu juger des bénéfices et des avantages de cette réforme par l'expérience qu'en aura faite l'Angleterre.

Le ministre des finances a annoncé que dans la session prochaine une loi sera portée à la chambre pour régler la vente du sel.

M. de Rémusat a déposé avant-hier sur le bureau de la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Gauguier. La commission conclut à l'unanimité au rejet de la proposition, et les raisons qui ont motivé sa décision sont développées avec étendue dans le rapport de M. de Rémusat.

M. Gauguier propose, comme on sait, de supprimer pendant les sessions le traitement des fonctionnaires députés.

M. Bauger, gérant du Charivari, a été arrêté ce matin en exécution de l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui l'a condamné à huit mois de prison pour offenses envers la personne du roi.

Nous recevons des dépêches d'Alexandrie du 6. Elles contiennent les détails suivants sur la bataille de Nesib : Le 29, la cavalerie égyptienne a rencontré près de Metz un corps considérable de cavalerie turque appuyé par une artillerie formidable. La supériorité de l'artillerie égyptienne a triomphé, après plusieurs heures de combat de la résistance des Turcs. Le lendemain 21, Ibrahim a laissé reposer toutes ses troupes victorieuses. Le 22, une lutte plus acharnée s'est engagée entre les deux cavaleries.

La cavalerie turque, forcée de se replier sur le gros de l'armée, a laissé deux pièces de canon au pouvoir des Egyptiens ; Ibrahim poursuivant ses avantages a attaqué avec impétuosité le gros de l'armée turque, qui s'était portée à sa rencontre. Après 3 heures de combat, les Turcs ont été forcés d'abandonner le terrain essayant une perte considérable tant en tués que blessés, et laissant au pouvoir des vainqueurs 6000 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient un certain nombre d'anglais qui ont déclaré n'avoir assisté au combat que comme amateurs. La cavalerie turque qui a essuyé deux défaites signalées, est commandée par quatre pachas. L'amiral Stopford était attendu dans un délai de 48 heures.

On a reçu par la voie de Smyrne des nouvelles de Constantinople du 8 juillet. Le seul fait important que contiennent ces dépêches est le départ de la flotte turque qui a mis à la voile malgré les pressantes remontrances des ambassadeurs de France et d'Angleterre. La Porte ayant accepté la médiation de la France, on ne concevait aucune crainte sur les conséquences de cette démonstration. La nouvelle de la déroute d'Hafiz-Pacha a produit un sentiment de regret profond. On espère cependant que cette

bataille, qui a précédé l'ordre de suspension des hostilités, sera la première et la dernière livrée en Orient.

On écrit de Constantinople, le 8 juillet :

Le paquebot français qui devait partir hier a été retenu jusqu'à aujourd'hui, par suite de l'arrivée ici du bateau à vapeur de guerre français le Papin, expédié par l'amiral Lalande pour annoncer à l'ambassadeur la sortie de la flotte ottomane. Le Papin avait à bord M. Guillet, chef d'état-major de l'escadre, qui s'est fait conduire directement à Thérapia. L'amiral Roussin a fait part immédiatement de cette nouvelle à la Porte, qui ignorait le départ de sa flotte. A la suite de cette communication il y a eu grand conseil à la Porte.

Le Papin est reparti hier au soir à 11 heures ayant, dit-on, à bord un grand personnage turc chargé d'une mission. (J. de Smyrne.)

On écrit de Smyrne, le 9 juillet : La flotte ottomane a quitté les Dardanelles vendredi, le 8, elle a été rencontrée à la hauteur de Nicaria, faisant route vers le Sud.

Un vaisseau anglais et un brick de guerre français la suivaient de près dans cette direction.

L'amiral Lalande est rentré à Ourlac le 7 ; indépendamment des vaisseaux qu'il a avec lui, il a été rejoint par la corvette la Brillante et les bricks la Comète et l'Argus.

Le bateau à vapeur le Papin était de retour de Constantinople à Ourlac aujourd'hui à dix heures du matin, il en est reparti immédiatement avec une mission secrète.

P.S. Nous recevons des correspondances de Constantinople du 8 courant. L'amiral Lalande, conformément aux instructions qui lui avaient été envoyées, a fait tous ses efforts pour prévenir la sortie de l'escadre turque. Il s'était même rendu de sa personne à bord du vaisseau amiral le Mamouthir, espérant obtenir du capitain-pacha que l'escadre ne bougerait pas ; cette longue conférence ayant été infructueuse, il s'est rendu à Ourlac et il a dépêché une corvette qui, de concert avec un brick anglais, suit tous les mouvements de la flotte turque.

Le Journal politique de Toulouse contient les nouvelles suivantes d'Espagne, qui lui ont été adressées de la frontière, le 21 juillet :

« Les nouvelles reçues hier des provinces sont de la plus haute importance. La plus grande confusion règne au quartier royal. »

Il serait difficile de décrire la scène qui s'est passée à Ouate, lorsque les journaux de Madrid y arrivèrent, contenant les lettres interceptées. Manoto présenta à don Carlos une liste de 150 personnes dont il demandait l'exil. Don Carlos s'y étant refusé, Manoto, en termes peu mesurés, lui représenta la nécessité d'une transaction au moyen d'un mariage entre son fils aîné et la jeune Isabelle. Don Carlos s'est refusé à entendre parler de transaction d'aucune espèce, et surtout d'un mariage. Manoto ayant ainsi échoué dans toutes ses tentatives, les ministres Ramirez de la Piscina, Montenegro et Marco del Pont ont donné leur démission le 16, la motivant sur le contenu des lettres interceptées ; jusqu'à ce moment don Carlos n'a ni accepté la démission de ces ministres ni fait aucune instance pour les engager à rester en place.

Le 17, Marco del Pont a demandé à don Carlos la permission de se retirer en France, mais ce prince l'a instamment prié de demeurer auprès de lui, l'assurant qu'il n'avait rien à craindre, et qu'il le protégerait envers et contre tous. Cependant on croit généralement que M. Marco del Pont quittera les provinces, et cela le plus tôt possible. Le 18, don Carlos a envoyé chercher le père Cyrille à Gestona. Aussitôt son arrivée, il a eu une entrevue avec lui, qui a duré deux heures ; il paraît que le père Cyrille n'était pas très-satisfait en sortant du cabinet de don Carlos.

Aujourd'hui on a fait courir le bruit que don Carlos a envoyé aux insurgés en France, tels que l'évêque de Léon, don Juan Echeverria, M. Lamar Pardo et autres, l'ordre de s'interner dans l'intérieur de la France ; mais l'ai lieu de croire que cette nouvelle est dénuée de fondement.

L'armée carliste est dans une situation très-critique. Les soldats s'assemblent en groupes, auxquels se mêlent des paysans, et ils se plaignent amèrement de Maroto et de ses amis ; ils font des menaces qu'il y a tout lieu de craindre qu'ils ne tarderont pas à mettre à exécution. L'ambition des chefs est sans borne, ils n'obéissent à aucun ordre, et chacun agit comme s'il était commandant en chef de l'armée ; Eguita place et déplace des officiers, sans même consulter le ministre, de la guerre ni Maroto. Urbistondo est tellement détesté par les soldats de sa division (des Castillans), qu'il y a peu de jours ils l'ont assailli de coups de pierres dans les rues de Llodio.

Si vous examinez quels sont les généraux qui commandent dans ce moment l'armée carliste, vous ne devez pas être étonné du peu d'accord qui règne entre eux ; quelle amitié peut-il exister entre Maroto, et Zariategui, lorsque ce dernier sait qu'au mois de juin de l'an passé, Maroto ayant entre les mains les pièces de son procès, non seulement dit qu'il méritait la mort, mais s'offrit à faire exécuter sa sentence. Villaréal, un des plus braves officiers de l'armée carliste, est mis de côté. Le comte de Negri, l'homme le plus ambitieux de toute l'armée, intrigue pour le commandement en chef. Simon de Torre pardonnait-il à Maroto la menace qu'il lui a faite de lui ôter son commandement lors des scènes de Ranales ?

Zabala qui, un des premiers, a levé l'étendard de don Carlos, en Biscaye, a donné sa démission des fonctions importantes qu'il remplissait au commencement de cette année, et n'a conservé que le commandement de la côte. Telle est la situation des hommes et des choses, dans la cour et le camp de don Carlos. Ainsi vous voyez que l'on doit s'attendre à de grands événements. (J. de Smyrne.)

BELGIQUE. — Bruxelles, le 26 juillet.

Le ministre des finances informe les porteurs de coupons d'intérêt de l'emprunt belge de 50,850,800 fr. à 5 p. c., échéance du 1er août 1839, qu'ils peuvent, à dater d'aujourd'hui, en recevoir le paiement chez le caissier-général du royaume à Bruxelles et chez tous ses agents dans les provinces.

Le nommé Philippe Verhaegen, arrêté pour vagabondage, comparait hier devant la cour d'assises du Brabant pour avoir volé avec violence sur la grande route de Louvain, au préjudice du sieur G. Vercamen, de Bergh, un sac contenant 87 fl. Le jury a déclaré Verhaegen coupable. La cour a condamné le prévenu aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la marque. Il était en état de récidive.

Bruxelles, le 26 juillet. — (3 heures.) Une certaine agitation régnait à la bourse ; on y désirait savoir si les nouvelles de Paris confirmeraient celles venues par la voie de l'Allemagne, concernant la trahison ou la défaite de la flotte ottomane. La malle était en retard ; et les journaux n'apportaient rien, mais notre correspondance est d'accord avec les feuilles allemandes. Toutes les valeurs étaient faibles.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 75 1/2 P., 5 p. c. 101 1/2 P., 4 p. c. 91 7/8 P., 5 p. c. 70 5/4 P. Société Générale titres en nom 5. 755 P., Société de Mutualité 1052 50 (105 1/4 P.), 1051 25 (105 1/8 A.), Banque de Belgique 752 50 (75 1/4 P.), Société de commerce 1170 (117 P.), Sarislongchamps 1480 (148 A.)

L'actif espagnol malgré la hausse de Paris, a baissé ; il est coté 18 A., avec quelques affaires.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.
L'huile de colza et de lin faibles; tourteaux tiennent prix; la graine de colza s'est mieux vendue.
Anvers, deux heures 5/4.—Par Voie Télégraphique.—Ardoins 18 1/16 1/8

LIÈGE, LE 27 JUILLET.

On nous assure que l'octroi municipal de Liège a rapporté depuis le 1^{er} janvier jusqu'aujourd'hui, cent mille francs en moins que l'année précédente, pour le même laps de temps. Cette diminution dans le chiffre des recettes doit-elle être attribuée à la fraude? Nous ne le pensons pas. La surveillance est très-active. Les préposés remplissent en général leurs pénibles devoirs avec tout le zèle qu'on est en droit d'exiger d'eux. La différence d'ailleurs est trop forte pour qu'elle puisse être considérée comme le résultat de la fraude. Il faut donc chercher la cause de cette diminution ailleurs, et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'elle réside, tout entière, dans le renchérissement excessif des denrées de première nécessité.

La ville, en abaissant le tarif de ses droits, pourrait-elle parvenir à combler le déficit existant, à rétablir la proportion ordinaire entre la consommation et le produit de l'octroi, et à faire diminuer la cherté actuelle des vivres? C'est une question sur laquelle nous appelons toute l'attention du conseil municipal. Les impôts immodérés ne sont jamais productifs. La théorie et l'expérience sont d'accord pour démontrer cette vérité qui est aujourd'hui passée à l'état de fait. Pour qu'un tarif fut toujours équitable, il faudrait procéder, chaque année, à sa révision, et le modifier d'après les circonstances. Nous espérons que le conseil s'occupera prochainement de cet objet et qu'il n'attendra pas même la discussion du budget pour apporter quelques changements aux droits actuellement établis.

Toutes les classes de la société, sans distinction, souffrent de la cherté des vivres. A Liège surtout, cette cherté se fait sentir plus vivement encore que dans d'autres villes; Bruxelles excepté. Mais c'est que Bruxelles, pour faire face aux énormes dépenses dont elle est écorchée, et pour réparer le désordre de ses finances, a été obligée, à son tour, d'élever, outre mesure, le chiffre de son tarif municipal. Liège n'est pas aussi obérée, il s'en faut de beaucoup; mais si l'on continue à entreprendre tant de travaux à la fois, sans en achever aucun, et si l'on n'apporte pas un peu plus de parcimonie dans l'administration, il est à craindre que Liège ne subisse, dans un avenir peu éloigné, les conséquences de la situation embarrassante où se trouve aujourd'hui la ville de Bruxelles.

Il est donc temps d'y songer sérieusement. Notre conseil est composé de citoyens honorables qui ont à cœur le bien-être de la ville dont ils gèrent les intérêts. Ils l'ont prouvé en plus d'une circonstance; mais le désir de faire trop, et trop bien, peut conduire quelquefois à des fautes graves. Les ressources de la ville sont restreintes. La plupart sont invariables. En calculant toujours sur une augmentation progressive on s'expose à des mécomptes qui pourraient être attribués à l'incapacité et à la négligence.

On nous écrit d'Aix-la-Chapelle, 26 juillet :

Pendant tout le mois de juillet, la ville a présenté l'aspect le plus animé; indépendamment des nombreux étrangers qu'y attire la saison des eaux, il y avait cette année, une autre cause d'affluence, nous voulons parler de la montre des reliques. L'on sait que cette cérémonie n'a lieu que tous les sept ans, et qu'elle ne manque jamais d'amener à Aix-la-Chapelle une foule immense, composée de gens de toutes les classes; ce sont de véritables pèlerinages qui se font de toutes les provinces Rhénanes et même de la Belgique.

Sous ce rapport, Charlemagne a fait à la ville un beau cadeau, en lui donnant les reliques qu'il avait reçues, dit-on, du roi de Perse. Ces reliques se composent d'une *Chemise de la Vierge, des Langes qui ont servi à Jésus-Christ, du Linde dans lequel on a enveloppé la tête de St-Jean-Baptiste*, du *Linceul qui a servi à la descente de la Croix*, et de quelques autres moins importantes.

La foule que cette cérémonie amène à Aix-la-Chapelle est telle que les vivres s'y élèvent à des prix excessifs, et que la circulation même dans les rues en est gênée. Heureusement tout a été fini le 24 et la ville a repris sa physionomie habituelle.

M^{lle} Heinefetter est partie depuis deux jours pour Baden Baden; la troupe allemande ne pourra donc se rendre à Liège à l'époque des courses, comme il en avait été question; en revanche, M. Koekert se propose d'aller donner quelques représentations à Maestricht.

Aix-la-Chapelle possède en ce moment deux grands artistes, Thalberg et Bériot, qui y donnent ce soir un grand concert. Inutile de dire avec quel empressement le public s'y rendra.

Quoiqu'on en ait dit les travaux du chemin de fer prussien n'ont été suspendus sur aucun point; l'activité la plus grande règne maintenant partout, et l'on construit, à côté de la ville, un ouvrage vraiment extraordinaire, dont on n'a encore aucune idée en Belgique; c'est un viaduc à arches superposées les unes sur les autres; ce travail gigantesque rappelle tout à fait les ouvrages des Romains. On est convaincu aujourd'hui que le rail-way prussien sera terminé jusqu'à la frontière, bien avant le rail-way belge.

Les troupes envoyées ici, cet hiver, par suite des bruits de guerre, viennent de quitter la ville; il ne restera plus ici que les hommes nécessaires au service ordinaire. C'est un dégrèvement dont les habitants se trouvent fort heureux.

On nous apprend que des envoyés extraordinaires se rendront incessamment en Allemagne, pour établir les rapports de bonne amitié entre la Belgique et les divers états de la confédération, ainsi que les relations diplomatiques.

M. le général comte Goblet est désigné pour les cours royales et grand-ducales du nord de l'Allemagne.

M. Lebeau pour la confédération germanique et les cours grand-ducales de Hesse.

M. le baron O'Sullivan pour les cours royales et grand-ducales du Midi.

M. le baron de Dieskau se rendra auprès des cours ducales et principiers du centre et du Nord.

Et M. le baron de T'Serclaes près les autres cours ducales et principiers du centre et du Midi.

Ces missions seront d'une courte durée; l'on constituera ensuite définitivement nos légations en Allemagne. (Ind.)

Nous apprenons qu'une quinzaine d'officiers supérieurs, appartenant à la réserve ou faisant partie des conseils de guerre en campagne, viennent d'être mis en disponibilité. De ce nombre sont MM. les colonels Devaux et Fleury Duray.

Le bruit qu'un congrès se réunira à Vienne, pour régler la question d'Orient, commence à prendre de la consistance, si l'on en croit la *Gazette d'Augsbourg*.

On écrit du Luxembourg, 22 juillet, à l'*Observateur*:

Le 20 juillet a eu lieu dans la ville de Luxembourg la réunion des commissaires délimitateurs belges et hollandais. Le dissentiment sur la question de Martelange a éclaté dès la première conférence, et cette question a emprunté aux exigences des commissaires hollandais une gravité nouvelle. Il ne s'agit plus du village de Martelange seulement, mais du territoire de la commune et de ses sections, qui comprennent les forêts communales et domaniales de Martelange d'une étendue de plusieurs milliers d'hectares et d'une grande valeur.

Les commissaires hollandais se fondent pour réclamer le territoire de Martelange sur ce qu'en matière d'exécution des traités des limites, il est de principe que les localités dénommées entraînent toujours avec elles leur banlieue. Ce principe heureusement condamné par la carte officielle annexée au traité des 24 articles, et par le traité lui-même, qui a eu soin d'indiquer dans quels cas les localités devaient entraîner leurs banlieues, n'en est pas moins soutenu par les commissaires hollandais avec une obstination, qui prend sa source dans les avantages manifestes et connus d'avance qui résulteraient pour la Hollande de son application aux différents cas qui se présenteront.

Les commissaires hollandais ont reçu, à ce qu'il paraît, des instructions qui ne leur permettent de fléchir ni sur l'un ni sur l'autre de ces points. Ce serait dans ce cas un devoir pour les nôtres de cesser de discuter avec des adversaires qui n'ont le droit de leur donner gain de cause sur aucune difficulté.

A Maestricht, l'on n'est parvenu non plus à se mettre d'accord sur rien.

Le cabinet de La Haye a réporté, au dire de nos commissaires, sur la question des limites, l'obstination qui l'avait un moment abandonné dans la question de territoire. La mauvaise foi est poussée si loin, que l'on ne peut s'empêcher d'y voir le projet de ne rien terminer.

Il paraît de plus que les commissaires hollandais exigent l'évacuation préalable de Martelange et déclarent que l'occupation de ce village par les troupes belges ne leur permet pas de considérer les deux pays comme se trouvant sur le pied de paix et dans la position d'établir une discussion amicale sur les différends à régler entre eux. Ce motif a empêché ces MM. de se rendre à un dîner d'apparat offert aux deux commissions réunies par le gouverneur de la province. Un pareil refus est d'autant plus significatif que l'acceptation était en quelque sorte de rigueur, les commissaires belges ayant accepté la même politesse de la part du gouverneur du Limbourg-hollandais et ayant eu la même condescendance de faire la première visite à Luxembourg.

Que va faire le gouvernement belge en présence de cette dernière exigence? Ce n'est, malheureusement, un doute pour personne. Le gouvernement belge cédera, ne fût-ce que par habitude; il retirera nos troupes de Martelange, il infligera à notre jeune nationalité un nouveau et plus sanglant stigmate. Cette fois-ci en effet il ne s'agit plus de force majeure, de la volonté du fort contre le faible, de fidélité aux engagements pris. Au lieu de l'Europe, nous aurons la Hollande, au lieu des injonctions de la conférence, nous aurons celles de la commission hollandaise, à la place d'un traité dont il s'agissait de décliner l'exécution, il s'agira du même traité dont on demande la loyale interprétation, et ce nonobstant l'on cédera, parce que l'on veut en finir, parce que ceux qui ont accompli l'œuvre la trouvent trop belle pour ne pas vouloir y mettre la dernière main.

On écrit d'Arlon, 24 juillet :

« Le bruit vient de se répandre ici que les commissaires belges et hollandais se sont séparés ce matin sans pouvoir s'entendre sur la cession de territoire. Ces messieurs en auraient référés à leurs gouvernements respectifs. »

On assure que M. O'Sullivan, notre ministre plénipotentiaire à Vienne, va être chargé d'aller ouvrir des relations diplomatiques avec la cour de Bavière. Les missions que MM. Goblet, Dieskau et T'Serclaes rempliront dans d'autres états de l'Allemagne ont, paraît-il, le même objet. En annonçant le prochain départ de M. T'Serclaes, nous supposons qu'il allait abandonner ses fonctions de secrétaire général. Mais cette bonne fortune n'était pas réservée au ministère des affaires étrangères. La mission de M. T'Serclaes n'est que temporaire.

On ne désigne pas encore le diplomate qui sera chargé d'aller occuper à Berlin la place de ministre plénipotentiaire, vacante depuis quelques années.

Il est fortement question de l'envoi d'un chargé d'affaires à La Haye. Le nom du diplomate sur lequel est tombé le choix du gouvernement est encore un mystère. (*Observateur*.)

On écrit de Thiel, 25 juillet :

« Notre marché aux toiles de ce jour était bien fourni pour la saison. Il pouvait y avoir de 15 à 16,000 pièces. Peu d'acheteurs de Lille étaient arrivés et la vente a été très-calme. »

« On se préoccupe toujours vivement des nouveaux droits sur nos toiles et ce bruit prend de plus en plus de consistance. »

« Si le gouvernement ne parvient pas à détourner de notre industrie ce coup fatal, nos deux Flandres, jadis si riches et si florissantes, deviendront les provinces les plus misérables de l'Europe; l'industrie linière est tout pour elles et, dans ce cas, nous serions forcés de souhaiter et de demander la domination étrangère quelle elle soit. »

On écrit de Mons, le 24 juillet :

Hier à 10 heures, il y a eu réunion du conseil communal, à l'Hôtel-de-Ville, et tous les membres de l'administration ont déclaré de nouveau donner leur démission. M. le bourgmestre, accompagné d'un échevin, est parti dans l'après-midi pour Bruxelles où M. de Theux vient de revenir.

(*Journal de Charleroi*.)

On écrit de Charleroi, 25 juillet :

La commission chargée d'examiner s'il y a lieu d'autoriser l'extraction des mines de houille sous le territoire de Charleroi a reconnu à l'unanimité qu'il serait dangereux d'établir des travaux de mines sous la partie haute de la ville, mais elle a pensé qu'il était possible d'exploiter la partie basse de la ville. Nous reviendrons sur cette question qui ne nous paraît pas tranchée par l'opinion de MM. les commissaires.

La *Gazette de Cologne* du 25 qui nous arrive à l'instant, publie une lettre datée de Vienne du 19 au soir, annonçant que la plus grande inquiétude régnait à Constantinople au départ des dernières nouvelles; on ne savait pas ce qu'était devenue la flotte turque composée de 39 voiles; elle était sortie des Dardanelles, en présence de trois navires français qui n'ont pu s'opposer à son passage. Les suppositions les plus accréditées admettaient la jonction des escadres turque et égyptienne pour marcher sur Constantinople.

Ces faits ont occasionné une nouvelle dépréciation des actions de la Banque à la bourse de Vienne, du 19, ces actions tombées à 1502 ont fermé à 1504.

On lit dans l'*Observateur* :

Nous avons lu avec intérêt les détails publiés sur la revue que M. le général d'Hoogvorst a passé dimanche dernier. Liège n'a pas suivi le mauvais exemple de certaines villes. Autant celles-ci ont mis d'apathie et de mauvaise volonté à organiser leur garde-civique, autant Liège a mis de zèle et d'empressement à organiser la sienne. En cette circonstance encore, les Liégeois se sont montrés animés de ce patriotisme éclairé dont ils ont déjà donné tant de preuves. Tandis que dans d'autres localités l'autorité de la loi a été ouvertement méconnue, tandis que les gardes ont refusés de s'y soumettre et que les autorités ont encouragé cette résistance, à Liège tout le monde a compris que l'existence d'une milice bourgeoise est une garantie d'ordre et de liberté; tout le monde s'est dit que les bons citoyens ne doivent pas reculer devant les sacrifices nécessaires pour assurer le repos de la cité et l'avenir des institutions nationales. Cette ville n'est jamais restée en arrière quand il s'est agi de réaliser quelque pensée utile ou patriotisme.

M. Lhoest-Bertho nous adresse les listes suivantes des sommes qui ont été versées chez lui, pour les victimes de l'accident de Horlog, par les communes rurales, ensuite de la circulaire des états députés, adressée à MM. les bourgmestres de la province :

Fr. C.	Fr. C.
St-Nicolas, 519 11	Lixhe, 50 49
Fénelain-Haute, 52	Ben-Ahin, 123 56
Jameppe, 407 48	Lambourg, 67 65
Henri-Chapelle, 50 58	Meimbach, 5 30
Cornesse, 20 40	Landenne, 25 34
Petit-Rechain, 41	Heron, 59 7
Gemmenich, 12 30	Anhet, 119 8
Fouron St-Martin, 12 62	Oihée, 59 40
Fouron St-Pierre, 24 50	Fouron-le-Comte, 41 92
Glise, 9	Chaufontaine, 12 25
Grivegnée, 154 39	Comblain-au-Pont, 100 40
Visé, 169 57	Seilles, 44 3
Hodimont, 39 10	
Villers-Le-Éque, 58 60	
Julemont, 6 30	

Ce 26 juillet 1859.

Les sommes suivantes ont encore été versées :
Par la société charbonnière de Statte-lez-Huy, fr. 30
Id. Id. Anhet, 70
Id. Id. Givet-St-Paul, 20
Id. Id. Val-Notre-Dame, 20
Id. Id. Moha, 15
Les deux directeurs des mines de Couthines, 20
Les maîtres ouvriers des Mines de fer des forges à Couthines, 7
Mme. V^e Delchambre d'Herstal, de Huy, 50

Fr. 192

Liste des affaires qui seront soumises au Jury pendant la session des assises du 5^{me} trimestre de 1859.

- Lundi 5 août; Martin Mousset. — Attentat à la pudeur et vol.
- Mardi 6; Monin. — Blessures à un agent de la force publique et Dozin. — Vol avec escalade et effraction.
- Mercredi 7; Eustache Fréson. — Meurtre.
- Jeudi 8; Emile Martin, et Philippe Joly. — Blessures graves.
- Vendredi 9; Joseph Coq. — Meurtre.
- Samedi 10; François Pilet. — Vol sur un chemin public, et Marie-Joseph Damsin. — Infanticide.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 26 juillet. — Absents: MM. Constant, Wasseiga, Koeler, Neujean, Delexhy, Galand, Mouton, Nagelnaekers et Lion.

Communications :

1^o La députation provinciale approuve la division du service du nettoyage en deux sections: service de balayage et service de l'enlèvement des bouses.

2^o Dépêche de la députation provinciale par laquelle elle demande pour quelle somme la ville interviendrait dans la dépense d'un hospice d'aliénés. M. Hanquet, au nom des commissions de comptabilité et des travaux, rend compte d'une lettre par laquelle le ministre des travaux publics annonce que le gouvernement interviendra pour 90,000 fr. dans la dépense de l'élargissement de la rue sous la Tour, ce qui est, selon les calculs du ministre, qui diffèrent quelque peu de ceux de l'administration communale, la moitié de ce que la ville devra payer, et tenant compte des 50,000 fr. accordés par la province. Le ministre espère que, par réciprocité, la ville persistera à prendre des actions dans l'entreprise de la route de Liège à Maestricht par Visé, sur la rive droite de la Meuse.

Le conseil décide que les propositions du ministre seront acceptées et que le collège sera chargé de traiter avec les propriétaires pour les édifices à démolir après l'évaluation faite par l'architecte de la ville.

On adopte les 94 premiers articles du règlement sur les batisses et constructions diverses.

Ces articles composent une partie du chapitre 1^{er} intitulé: Des constructions, réparations ou démolitions sur ou joignant la voie publique, et comprennent les six premières sections :

- 1^{re}. Dispositions générales. — 2^e. des murs de face, de pignon et de refend. — 3^e. de la hauteur des bâtiments, murs et grilles de clôture. — 4^e. Des façades en pans de bois et de la couverture des bâtiments. — 5^e. Des saillies. — 6^e. des trottoirs.

On a toutefois laissé en suspend la question de savoir si la dépense d'entretien des trottoirs incomberait à la ville ou aux particuliers.

AVIS. — Séance publique de la députation permanente du conseil provincial le mardi 30 juillet courant à 9 heures du matin pour l'examen de réclamations en matière de garde civique.

Cette séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Azimont.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 26 JUILLET.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme, savoir: Gilles-Joseph Dides, journalier, âgé de 50 ans, rue Petite-Bèche, époux de Marg. Jhe Hebrans.—Me. Chitte, Delvaux, domestique, âgée de 28 ans, place de la Comédie.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents des nommés Gérard Stasart, tailleur, veuf de Marie-Françoise Debric; Jean-François Lotte, tailleur, marié à Marie Louise Lhermite; Dieudonné-Thérèse Pirson, blanchisseuse, épouse de Jean-Henri Darcis; Marie-Catherine-Paschale Werson; ouvrière, célibataire. — Marie-Anne Joris, sans profession, veuve de Jacob-Lambert-Joseph Lasalle; Elise Demery, couturière, veuve de François Chapisau; Catherine Mahy, couturière, mariée à François Liégeois; Marie-Jeanne-Françoise Rousseau, sans profession, veuve de Claude Kellly; Jacques Fleron, négociant, célibataire; Walther-Joseph Brochard, cloutier, veuf de Marie Neardot; Lambert-Jérôme Malaise, ex-négociant, célibataire; Jean Mouvier, serrurier; Lambert Lelent, marchand de cages, marié à Marie-Anne Du moulin; Pierre-Joseph Pilet, serrurier, veuf de Jeanne Magdeline Fontaine; et Marie-Catherine Eléonore Falisse, rentière, épouse de Jean-Georges Dupas, à se rendre au bureau de l'état-civil pour affaires relatives à l'administration.

ANNONCES.

Les parents de L'ÉLÈVE EN PHARMACIE, T. M. disparu depuis le 16 courant, l'informent qu'ils se feront un plaisir de le recevoir chez eux quand il voudra se représenter.

AL au GRAND SANS-SOUCI sur Avroy, dimanche 28.

Chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais, on y trouvera pendant toute la saison d'été, des OIES préparées à l'instant de Visé.

CHAMBRES garnies à LOUER, rue Hors-Château, n° 459



Un tout petit CHIEN D'ARRET, race Pointer, blanc tacheté de noir, marqué de feu, âgé de 6 semaines environ, est disparu le 26 juillet après dîner de la maison, place Verte, n. 25 nouveau 781 ancien.
Bonne récompense à la personne qui le rapportera, ou donnera les indications nécessaires pour le retrouver.

Hôtel du Petit-Pavillon

RESTAURÉ A NEUF,

RUE SOUVERAIN-PONT, N. 23, A LIÈGE,

Tenu par L. LONHIENNE.

Cet Hôtel qui se recommande au public, par les soins apportés au service de MM. les voyageurs, a été ouvert le 24 de ce mois.
TABLE D'HÔTE A UNE HEURE.

Un JEUNE HOMME ayant été employé pendant 9 ans tant à la comptabilité qu'à la direction des travaux d'une administration de cette ville, désire se PLACER. S'adresser sous les initiales P. H., sous la Petite-Tour, n° 66.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

QUARTIER, avec la jouissance d'un jardin, A LOUER à des personnes sans enfant, vis-à-vis de l'église St.-Gilles. 875

CHANGEMENT DE DOMICILE.

N. COLARD, marchand tapissier, a l'honneur de prévenir le public qu'il a TRANSFÉRÉ son domicile RUE de la RÉGENCE n° 28-749, au coin de la rue du Crucifix. 880

A LOUER présentement, UNE MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, n° 55.

S'adresser pour la voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuve, n° 24. 410

A VENDRE une MAISON avec USINE, FORGE et JARDIN de 13 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille.

S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

A LOUER

UNE JOLIE MAISON AVEC GRAND JARDIN, cotée 154-155, au Beau-Mur, près du Casino.
On peut y joindre une remise et une écurie. — S'y adresser.

A LOUER présentement en tout ou par partie, une belle et grande MAISON, ci-devant occupée par le sieur Beck-Steins, située rue de la Régence, à Liège.

S'adresser chez M. DEMONCEAU, place St.-Denis, n° 1, de 8 à 1 heure.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES. Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syre, près de St.-Paul, n° 4. 661

Société du Casino.

Le règlement de la Société tel qu'il a été modifié par l'assemblée générale restera déposé chez le secrétaire de la commission, quai de la Batte n° 85, les 29 et 30 du courant, de 11 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, pour que MM. les actionnaires puissent en prendre connaissance avant qu'il ne soit imprimé définitivement.

La commission informe que l'ouverture de la Société aura lieu incessamment et que le seul ballottage avant les fêtes, se fera le dimanche 11 août; en conséquence les demandes de présentation signées par deux sociétaires actionnaires, devront être adressées au secrétaire avant le 5 même mois.

Le vendredi 2 août, la commission statuera sur les demandes d'actions qui ont été faites depuis la dernière émission, afin que les récipiendaires puissent participer au ballottage ci-dessus mentionné.

Les personnes qui désireraient connaître les conditions d'admission, peuvent se présenter chez les membres de la commission.

Par la commission administrative,
Le secrétaire, Félix JEHOTTE.

GRAND MAGASIN DE PIANOS

carrés et verticaux, à 2 et 5 cordes, brevetés, mécanique de Pleyel de Paris, d'une facture solide, offrant toutes les garanties désirables.

S'adresser chez M. DIDOT, rue Souverain-Pont, n° 532, à M. Rouma, professeur de musique, rue d'Amay, n° 652, et à MM. les professeurs de pianos de la ville de Liège.

Vente d'une Maison, SITUÉE A HERSTAL.

MARDI 15 AOUT 1839, à 10 heures du matin,

Le notaire LAMBINON procédera au bureau de M. OPHOVEN, juge-de-paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, sis rue Neuve, derrière-le-Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON ET DEPENDANCES,

Avec un JARDIN de 2 verges grandes, située à Herstal, occupée par Simon Letawe et Catherine Deprez son épouse, joignant à MM. Courard, Brion, Bouille et au rivage de la Meuse.

Mont de piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N. 85.

Les JEUDIS 1^{er}, 8, 22, 29 et VENDREDI 16 AOUT,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

VENTE DÉFINITIVE

PAR

suite de surenchère.

JEUDI, 1^{er} AOUT 1839, à 5 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de maître DE BEFVE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

D'UNE BELLE ET

GRANDE MAISON

à porte cochère, ayant cour, remise et écurie, située à Liège, rue Féronstrée, n° 592, sur la mise à prix de trente-six mille huit cent cinquante-cinq francs Frs. 36,855 00 »

ET D'UNE

AUTRE MAISON,

sise place Saint-Pholien, cotée 545, à Liège, sur la mise à prix de cinq mille cinq cent soixante-cinq francs Frs. 5565

Aux clauses et conditions, dont on peut prendre communication en l'étude du dit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19.

Terres à Louer.

VENDREDI 2 AOUT 1839, à 9 heures,

Le notaire PAQUE procédera, au presbytère de l'église de Saint-Pholien, à Liège, à la LOCATION aux enchères publiques, des PIÈCES de TERRE dont la désignation suit :

1. Huit hectares 26 ares 16 centiares en sept pièces, situées dans la commune de Waremmé, et occupées par M. André Victor Jacques.

2. Une Pièce de 174 ares 32 centiares, située même commune, en lieu dit Trou du Pays, et détenue par Guillaume Strauven, de Lantremange.

3. Et une Pièce de 43 ares 59 centiares, en la commune de Limont, en lieu dit Dessus Jenette, exploitée par Jean Jh. Bawin, de Limont.

VENTE

DE beaux et bons chevaux.

LUNDI 29 JUILLET et JEUDI 1^{er} AOUT, à 10 heures du matin,

DANS LA COUR DU PALAIS A LIÈGE,

CONTINUATION

DE LA VENTE

DE BONS ET BEAUX CHEVAUX

Devenus inutiles au service de l'Artillerie et du Train.

Les chevaux qui seront vendus à ces séances proviennent de la 17^e batterie; presque tous sont des chevaux de choix remarquables par leur beauté et leur force, ce qui les rend également propres à la selle, au trait, au labour et au roulage.

Les conditions de la vente sont aussi très-favorables aux acheteurs, qui peuvent payer leur prix par tiers de trois mois en trois mois, sans intérêts, moyennant caution.

Vente

DE HOUBLONNIÈRES MEUBLÉES.

SITUÉES A LONGDOZ ET A JUPILLE.

JEUDI 8 AOUT 1839, à 2 heures de relevée, maître LAMBINON, notaire, procédera, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

A LA

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES :

1^o D'une PIÈCE DE HOUBLONNIÈRE, contenant 4 ares 56 centiares, située en lieu dit au Haut Pasay, à Longdoz, joignant à Mrs. Arnold et Louis Foidart, Léonard Fraigneux et à la veuve Gaspar Pirotte.

2^o D'une idem de la contenance de 7 ares, située à la ruelle La Tour dite des Foulons, audit Longdoz, tenant à Mrs. Joseph Houssa, Henri-Noël Pirnay, la veuve Paschal Wilmotte et à la dite ruelle.

3^o D'une idem de 10 ares 90 centiares, située en lieu dit à la Ruelle aux Chevaux, à Longdoz, joignant à Mrs. Joseph Magnée, Laurent Donnay, Planchard et à la veuve Gaspar Pirotte.

4^o D'une idem de 13 ares 8 centiares, sise en lieu dit Cothay Lambot, en Droixhe, commune de Jupille, tenant à Mrs. l'avocat Lesoinne, Gabriel Chevaux, Nicolas Rasquinet, Lambert Massart et à un sentier.

Les peches meublant les dites houblonnières suivront aux adjudicataires.

Cette vente offre toutes les garanties désirables.

A Vendre

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

DEUX MAISONS,

Au centre de la ville, restaurées à neuf, et un terrain de 120 mètres, entouré de murs y attenant, propre à y construire un vaste atelier.

On vendrait au choix, l'une ou l'autre de ces maisons avec le terrain, elles sont aussi à LOUER actuellement.

S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège. 855

VENTE DE RENTES.

Le 15 AOUT 1839, à 2 heures de l'après-dîner, en l'étude et par le ministère de M^e DELEXHY, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE et transport

AUX ENCHÈRES DES RENTES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1^{er} lot.—Une RENTE de 3 setiers et demi épeautre, due par Louis Petitjean et consors de Fexhe-Slins.

2^{me} lot.—Une de 9 francs 72 centimes, due par la V^e de Barthélemi Pirllet née Catherine Bertrand, demeurant en Tribouillet, quartier du Nord.

3^{me} lot.—Une de 1 muid 5 setiers, due par Martin Delbrouck et consors de Rocour.

4^{me} lot.—Une de 50 fr. 59 cent., due par Jacques Troquet, Bernard Colson, Noël Lecharlier et consors de Houtain-Siméon.

5^{me} lot.—Une de 20 fr. 18 c., due par Noël Jamar, Walthera Colson et autres de la commune de Slins.

6^{me} lot.—Une de 45 fr., due par Gabriel Rome, de Horion-Hozemont.

7^{me} lot.—Une de 40 fr. 12 cent., au capital de 1148 fr. 72 cent., due par Catherine Elisabeth Leroy, épouse de Pierre Wertz, nég., demeurant à Herve, sur une maison n° 150, derrière la Magdelaine à Liège.

8^{me} lot.—Une de 56 fr. 25 cent., due par Jean Hanne et Ailid Gérard, son épouse, nég., demeurant à Liège, derrière l'hôtel-de-ville.

9^{me} lot.—Une de 72 fr. 95 cent., due par Thomas Lambiotte, commissionnaire, demeurant à Barvaux, sur Outhé.

10^{me} lot.—Une de 8 muids 5 setiers, due par Jean, Gérard, Jacques et Marie Anne Wathar, demeurant à Rocour, et autres.

11^{me} lot.—Une RENTE ou REDEVANCE de 17 muids six setiers et demi, libre de retenue, due par Paschal Bertrand, Hedwige Bertrand, Marie Jeanne Bertrand, épouse de Jean Martin Defize, la V^e Pierre Devivier et autres, demeurant dans la commune de Fexhe-Slins.

Toutes ces RENTES sont parfaitement hypothéquées et régulièrement payées.

S'adresser pour inspecter les titres et conditions de la VENTE en l'étude dudit notaire DELEXHY.

Jeudi 8 Août 1838,

A DIX HEURES DU MATIN,

Le sieur WAOURY et Jean Pierre CRAHAY, pour ses deux enfants mineurs, feront exposer en

VENTE PAR LICITATION

aux enchères publiques, par le notaire GRÉGOIRE de Dalhem, en présence de M. le juge-de-paix, chez Fontaine à Souverain-Wandre, commune de Wandre,

TROIS MAISONS

avec JARDINS, au Thier de la Xhavée, même commune de Wandre.

Le même notaire est chargé de VENDRE de gré-à-gré :

1^o TROIS BONNES FERMES d'environ 74 hectares, situées dans les cantons de Herve et d'Aubel.

2^o Une BONNE ET SOLIDE MAISON de campagne avec jardin et prairie et environ un hectare, agréablement située sur le bord et près du passage de la Meuse à Wandre.

3^o Et 8 MARQUES dans la houillère de Hufnale-Foxhal, à Herstal.

S'adresser au notaire.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Le MERCREDI 31 de ce mois, à 10 heures,

en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont,

ON ADJUGERA DÉFINITIVEMENT

ET SANS AUCUNE RÉSERVE,

14 BONNIERS 10 VERGES 10 PETITES

DE

TERRE A LABOUR,

entourés de haies vives, dits les Grands-Champs de Saint-Gilles, situés en la commune de St-Nicolas, près Liège, sur la mise à prix de 56,200 francs.

Aux conditions que l'on peut voir dans les études des notaires PAQUE et BIAR.

Vente d'une maison,

SISE A PRAYON.

Le MARDI 6 AOUT 1839, à trois heures précises de relevée, M^e VARLET, notaire à Beyne, vendra aux enchères publiques, devant M. ROMSÉE, juge-de-paix, en son bureau à Fléron, à la requête de M. BAYET, curateur à la succession vacante du sieur Lebeau,

UNE MAISON

Avec DEUX FORGES et DEUX JARDINS, le tout situé à Prayon, commune de Forêt, occupé par le sieur Pierre-Joseph Pirkin.

S'adresser audit notaire.

VENTE DE BÂTIMENS et Terrain CONTIGU, SITUÉS A MONTFORT, Commune d'ANS-et-GLAIN, longeant le Chemin de Fer.

Jeudi 8 Aout 1839, A 10 HEURES DU MATIN,

M^e DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en VENTE aux enchères publiques, en son étude,

UN CORPS DE BATIMENS NOMMÉ LA FERME DE MONTFORT,

Et composé d'une maison d'habitation, grange, écurie, four, puits et puits, avec un jardin légumier et une languette de prairie; le tout ne formant qu'un ensemble sur une étendue superficielle de trente ares et neuf centiares carrés (6 verg. gr. 18 verges p. et 15 p. c.), sis en la commune d'Ans-et-Glain, entre la grande route et le chemin de fer auquel ces immeubles joignent du levant et du midi, et du couchant à la famille Raick.

Sous les clauses et conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281-19, où le plan de cette propriété est déposé.

VENTE D'UNE

propriété considérable

Le LUNDI 2 SEPTEMBRE 1839, à 9 heures du matin,

M^e RENOZ, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue du Pot-d'Or, diverses MAISONS, FORGE de maréchal et un grand JARDIN entouré de murs, le tout contigu, situé au faubourg Ste-Marguerite, et s'étendant fort avant dans la rue Bas-Rhieux, comprenant une superficie de 5,055 mètres carrés.

Cette vaste PROPRIÉTÉ convient à tout genre de commerce et d'industrie: pour un capitaliste elle serait l'objet d'une spéculation très-avantageuse; le jardin par son éloignement des habitations et sa situation jouit de l'air le plus salubre, il est placé dans un vallon charmant des plus variés et ayant une vue assez étendue.

Elle réunit de grands avantages par sa proximité de la houillère de M. Orban et compagnie et de la station du chemin de fer qui sera établie près de Sainte-Marguerite, dont l'embranchement qui y conduira du faubourg doit passer par la rue du Cocq, qui se trouve en face de cette PROPRIÉTÉ qui, placée dans une rue fort fréquentée, aboutissant à Ans, Hoyémont, à la route de Tongres, etc., etc., accroîtra encore en valeur par la réalisation de la nouvelle route de Liège à Bruxelles qui doit la traverser: le terrain est propre à faire des briques et renferme une veine considérable de minerai de beaucoup supérieure au sable pour la braise et valant une demi-chaux.

Cette PROPRIÉTÉ sera exposée en VENTE en 19 lots, composés de la manière suivante, il y aura réunion au gré des amateurs.

1er lot. Une belle et bonne MAISON de commerce parfaitement connue et achalandée, située au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, portant l'enseigne du Chaudron d'Or, et le n. 154, composée d'une grande boutique, salon, pièce à manger, cuisine, cour, caves et greniers.

2me lot. Une FORGE de maréchal avec chambre à l'étage, située rue Bas-Rhieux, cotée 159 bis, contigue à la maison qui forme le troisième lot.

3me lot. Six MAISONS d'ouvriers contigues avec étage ayant en face une cour grande de 185 mètres carrés, situées rue Bas-Rhieux, tenant vers la rue à la forge ci-dessus et du côté opposé à la maison ci-après.

4me lot. Une grande MAISON ayant son entrée par une porte cochère rue Bas-Rhieux, n. 159 bis, située derrière le premier lot, avec cours, remise, écuries, vastes caves et greniers et un jardin, le tout contigu contenant 1809 mètres.

Le Jardin par sa position convient parfaitement pour y bâtir.

Ces IMMEUBLES, seront traversés par la route projetée de Liège à Bruxelles, aboutissant toute à la fois aux grandes routes de Saint-Trond et de Tongres, elles accroîtront beaucoup leur valeur, notamment pour y bâtir des maisons de commerce.

- 11me lot. Un JARDIN de 506 mètres carrés.
12me lot. Un JARDIN de 292 mètres carrés.
13me lot. Un JARDIN de 277 mètres carrés.
14me lot. Un JARDIN de 290 mètres carrés.
15me lot. Un JARDIN de 304 mètres carrés.
16me lot. Un JARDIN de 519 mètres carrés.
17me lot. Un JARDIN de 521 mètres carrés.
18me lot. Un JARDIN de 262 mètres carrés.
19me lot. Un JARDIN de 548 mètres carrés.

Ces JARDINS sont contigus et situés rue Bas-Rhieux, ceux désignés aux 11me., 12me., 13me., 14me., 15me., 16me. et 17me. lots, ont chacun de 7 à 8 mètres de façade et les deux autres 51 mètres sur ladite rue Bas-Rhieux. on y bâtirait avec beaucoup d'avantages sans rien ôter de l'agrément qu'ils présentent.

L'entrée en jouissance aura lieu à des époques rapprochées et il sera accordé de grandes facilités de paiement.

On pourra prendre connaissance des conditions de cette vente qui offrent toutes sécurités, en l'étude du notaire RENOZ, ou en celle de M. Louis DEJAER, légiste, rue fond Saint-Servais, n° 2, à Liège, dépositaire du plan et des titres de cette propriété.

A REMETTRE à des conditions très-avantageuses et à longs termes de crédit, une MAISON de COMMERCE, parfaitement placée, connue et achalandée, ainsi que les marchandises et meubles qui la garnissent. S'adresser à M. Louis DEJAER, légiste, rue fond St. Servais, n° 2, à Liège.

VENTE DE DEUX MAISONS, En face de la station du chemin de fer.

Le 5 AOUT 1839, 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DEUX MAISONS

Avec JARDIN et un TERRAIN propre à bâtir, situées à Liège, rue Ste.-Véronique, n° 703 et 704, immédiatement en face de la station du chemin de fer des Guillemins. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

VENTES

D'IMMEUBLES RENTES ET CAPITAUX BIEN CONSTITUÉS.

LE LUNDI 5 AOUT 1839, à 2 heures de l'après-midi, en la demeure à Herstal, du sieur D. D. BOVY, cabaretier, et en présence de M. Alexandre OPHOVEN, juge-de-peace du quartier du Nord et de l'Est de la ville de Liège, le notaire COURARD, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant en même ville, en date du 31 mai dernier,

VENDRA AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LES

IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX

ci-après désignés, dépendant de la succession de feu Gilles-Corneille Arnold, en son vivant curé de Visé.

1er lot. — Une Maison en très-bon état et solidement construite, tenue à bail par M. de Xhenémont, avec un vaste bâtiment à côté ayant servi de tannerie; grande cour par derrière dans laquelle sont placées 45 belles caves en pierre bien conservées, ainsi qu'une bonne pompe; jardin à la suite contenant 10 ares 89 centiares; le tout contigu et situé à Coronmeuse, commune de Herstal, tenant du levant à la propriété de feu Henri Parent, du couchant à M. Ferdinand Desoer, trésorier.

2me lot. — Une Maison non occupée présentement et propre au commerce, située à proximité de la précédente, composée de deux pièces au rez-de-chaussée, trois au premier et au second surmontées d'un grenier; cave, cour, pompe, et joignant à MM. Michel Masset, et Emile Courard, brasseur.

3me lot. — Un Verger garni d'arbres en plein rapport, situé en lieu dit Pavé Badon à Herstal, mesurant 8 ares 72 centiares, tenant à MM. Jean-Gilles Olivier et Emile Janson.

4me lot. — Une Terre à labour, sise au dessus du Trou du Renard à Herstal, de même contenance que la précédente, tenant à M. le notaire Boulanger et Philippe Binon.

5me lot. — Une idem, sise la Petite Foxhalle, à Herstal, tenue à bail par la veuve Jean Mélotte, contenant 5 ares 52 centiares.

6me lot. — Une idem, sise dans les vignes de Hayeneux, mesurant 6 ares 91 centiares, tenue par Reyne Lecrinière, joignant MM. Jean-Gilles Olivier et les enfants Michel Simon.

7e lot. — Une idem, située sur l'île de Monsin, à Herstal, contenant 5 ares 45 cent., tenue à bail par Henri Collinet, tenant à la dame V^e Duchateau et à Marek.

8e lot. — Un Pré au même endroit, mesurant 6 ares 54 cent., tenu à bail par le même.

9e lot. — Un Pré, mesurant 8 ares 72 cent., situé en Droixhe commune de Jupille, tenu à bail par Arnold-Joseph Romain du Trou-Louette.

10e lot. — Un idem, en 2 pièces au même lieu contenant 9 ares 55 cent., joignant M. Beaudrehaie, François Bolzée, Lambert Parent, Gilles Collette et Jacques Louis Laloux.

11e lot. — Un idem, situé sur le Dos-Fanchon, commune de Liège, mesurant 61 ares 68 cent., tenu à bail par Philippe-Jos. Simonis, de Bressoux.

12e lot. — Une Rente de 50 fr., au capital de 609 fr. exigible le 26 février, due par Henri Ernotte et Catherine Houdret, son épouse, de Liège.

13e lot. — Une idem de 10 fr. 58 c., au principal de 211 fr. 64 c., exigible le 25 avril, due par Joséphine Degrace, représentant D^{dé}. Coucllet, de Liège.

14e lot. — Une idem de 100 fr. au capital de 2000 fr., échéant le 24 juin, due par M. Quirin-Goreux, de la commune de Jemeppe.

15e lot. — Une idem de 29 fr. 49 c., au principal de 579 fr. 89 c., exigible le 18 juillet, due par Nicolas Joseph Brasseur, de Ville-le-Temple.

16e lot. — Une idem de 60 francs 49 centimes, au capital de 1200 francs, exigible le 26 mars, due par les enfants Surny, de Liège.

17e lot. — Une de 60 fr., au capital de 1200 fr., exigible le 10 avril, due par Françoise Estivart, V^e Nicolas Saint-Remy, de Dalhem.

18e lot. — Une idem de 8 francs 20 c., en deux textes, au capital de 165 fr. 7 c., due par M. Joseph Bronze, du faubourg St-Léonard.

19e lot. — Une idem de 6 francs 7 c., au capital de 121 fr. 40 c., due par Marie-Catherine Méan, V^e Salme, et autres, de Waremme.

20e lot. — Une idem de 58 francs 94 c., au capital à 5 p. c. de 1215 fr. 57 c., exigible le 28 juin, due par M. Lambert Olivier, de Herstal.

21e lot. — Une idem de 8 francs 50 c., au principal de 170 fr. due par François Kéux, V^e de Walther Delsupexhe.

Les rentes sus-énoncées sont bien hypothéquées et régulièrement servies. S'adresser à M^e COURARD, notaire à Herstal, pour avoir communication des titres de propriétés et des conditions de la vente.

Lundi 29 Juillet 1839,

A 2 HEURES DE RELEVÉE, Chez M. LEKEUX, à Chokier, le notaire BIAR, exposera en VENTE AUX ENCHÈRES,

UNE MAISON

établies et dépendances avec environ 13 verges grandes de jardin, prairie et terre, le tout ne formant qu'un ensemble situé sur les Trixhes, comme de Flémalle-Haute, aux clauses et conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire.

ADJUDICATION D'UN

PRESBYTÈRE

A CONSTRUIRE A CHERATTE.

JEUDI 1^{er} AOUT 1839, A 2 HEURES APRÈS-MIDI, Le conseil de fabrique fera RENDRE après soumission, au Rabais en Adjudication publique, par le notaire GREGOIRE, de Dalhem, chez M. le bourgmestre Dupont, à Cheratte,

LA CONSTRUCTION

PRESBYTÈRE,

Près de la neuve église du même lieu. — S'adresser au bourgmestre ou au notaire.

BOURSES.

Table of market data for Paris, July 25, 1839. Columns include various financial instruments like 'Mutualité', 'Act. Réunies', 'B. c. d'Anvers', etc., with corresponding values.

Table of market data for London, July 24, 1839. Columns include '5% consolidés', 'B. c. 1852', 'Holl. Dette active', etc.

Table of market data for Amsterdam, July 25, 1839. Columns include 'Dette active', '5 p. c.', 'Billet de chang.', etc.

Table of market data for Antwerp, July 26, 1839. Columns include 'Anvers. Dette act.', 'Dette diff.', 'Emp. de 48 mill.', etc.

Table of market data for Bruges, July 26, 1839. Columns include 'Dette active', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', etc.

Toujours le même calme à notre bourse, la rente Espagnole malgré la hausse de Paris d'hier de 1/4 0/0 et celle de Londres du 24 courant de 1/8 0/0, ne s'est soutenue que difficilement à nos cours d'hier, ouvert à 18 1/2 le cours en reste 18 1/4 au comptant et 18 1/4 A. au 50. Fonds Belges 4 et 5 0/0 offerts le 5 0/0 stationnaire à 101 1/2. Actions sans affaires.

Table of market data for Brussels, July 26, 1839. Columns include 'Dette active', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', etc., with various sub-sections for different types of securities.

Le bateau à vapeur belge-Bruges, v. d'Anvers, avec 47 chevaux 17 passagers et diverses marchandises. Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres, avec passagers et diverses marchandises.